# **COMPTE -RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE L’A.A. S ET LE SNECEA**

La rencontre s’est tenue le mercredi 4 septembre à 16H au Siege de l’Association des assureurs du Sénégal.

**Etaient présents :**

**Pour le S.N.E.C.E.A**

* **La Secrétaire Générale** : Mme WANE Adama Aîssé
* **Le Secrétaire chargé de l’administration** : M. Assane NIANG
* Mme AWA WADJI –**Membre du CMP**
* M. Mamadou Djiby KANE- **Membre du CMP**

**Pour l’Association des Assureurs du Sénégal**

**La présidente** : Mme OUMOU K. NIANG TOURE

**1er Vice-Président** : M. AMAR KEBE

MR MOMAR SECK – **Membre du CMP**

Mr Mamadou FAYE – **Membre de l’A.A. S**

Mr Matar FAYE – **Membre du CMP**

M. SAMBOU – **FACE AFRICA**

**Ordre du jour :**

1. Déterminer la suite des négociations relative à la CC
2. Le non-reversement des retenus syndicales mensuels de certaines compagnies.
3. Proposition d’adoption d’un calendrier de rencontre périodique entre le syndicat et le patronat.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Mme TOURE a commencé par la présentation des collaborateurs ayant pris part à la rencontre. Elle a félicité le S.G dans ses nouvelles fonctions et lui souhaite un grand succès dans la mission qui lui est assignée.

 Mme WANE prit la parole et sollicite Mr Assane NIANG pour des prières. Un tour de table, donna l’occasion à chaque participant de se présenter.

Après cette séance, Mme WANE, transmis au nom de tous les travailleurs du secteur à l’A.A.S leur remerciement pour tous les efforts consentis à la suite du rappel à Dieu du S.G Amdy Moustapha DIALLO. Elle a remercié la présidente pour les vœux souhaités.

Mme WANE propose de commencer par le point qui fâche le moins, le reversement des retenues syndicales.

Elle a distribué, à ce propos, un tableau récapitulatif qui indique clairement la situation des reversements de chaque entreprise.

Elle a invité la présidente de l’A.A. S à appuyer le syndicat dans le recouvrement tout en rappelant l’importance des cotisations pour une structure comme la nôtre.

Mme WANE a demandé à ses camarades s’il avait des compléments d’information à apporter.

Tous ont trouvé que l’essentiel a été dit.

Mme TOURE a pris le document et nous promis de le partager avec les entreprises qui disposent de collège de délégués.

Mme WANE a accepté en précisant que pour les entreprises qui n’ont pas de collège de délégués du personnel, les travailleurs viennent payer directement au siège du SNECEA à la CNTS.

Pour la rencontre périodique, Mme TOURE a promis de soumettre la demande lors de leur prochaine assemblée générale.

Le dernier point abordé porte sur la convention.

Mme WANE a commencé par camper le décor en faisant une lecture ramassée du mémo sur le projet de la future convention que nous avons partagé. Elle rappelle que depuis la rencontre du 12 avril 2023, le patronat est devenu aphone ce qui a obligé le syndicat à leur parler par presse interposée.

Elle a donné la parole aux camarades.

M. KANE pris la parole pour appuyer les propos tenus par la SG avant de donner la parole à Mme WADJI.

Mme WADJI est revenue sur tout le processus en rappelant que c’est l’A.A. S qui avait pris l’initiative de la dénonciation depuis 2020.

Le syndicat ayant constaté une grande lenteur dans leur démarche, s’est résolu à prendre le processus en main. Les principales étapes franchis ont été évoquées dans le document du SG.

Le syndicat a du mal à comprendre la disparition du patronat après la clôture des sessions de négociations. Elle rendu la parole à la présidente.

Mme TOURE s’est tout d’abord excusée du retard de la réponse à la demande de RV essentiellement dû à leur emploi du temps chargé.

Elle a tenu à préciser que l’A.A. S est tenue des respecter les décisions prises lors de l’assemblée générale qui est l’instance de décisions.

La présidente Mme TOURE nous a informé que lors de la réunion du bureau de l’A.S. S qui s’est tenue **le 30 janvier 2024**, il a été retenu que le syndicat (SNECEA) et l’A.S. S **ne sont pas arrivés à s’entendre sur certains points**.

La présidente propose de tenir une autre réunion pour débattre exclusivement de la convention, elle s’est tenue **le 29 février 2024** avec tous les directeurs des sociétés d’assurance membres de l’A.A.S.

Lors de leur réunion, la présidente informe les directeurs généraux qu’une commission mixte a été mis en place par arrêté Ministériel.

Elle attire l’attention des directeurs sur les 13 articles qui avaient une incidence financière. Elle invite à prendre une décision sur les 13 articles afin de la validée à l’assemblée générale prévue le 07 mars 2024.

Après son exposé, elle donna la parole au directeur exécutif pour lire les contre-propositions apportées à la convention par l’A.A.S.

Le directeur exécutif qui a été membre du comité mixte paritaire prit la parole et a lu le document évoqué par la présidente.

Après la lecture, la présidente demanda si cela convenait au syndicat, nous pouvons arrêter la date de signature.

Elle donna la parole au S.G qui demande que le document lu par l’A.A. S, soit transmis de manière officielle au syndicat.

La S.G informe que une fois la contre -proposition reçue, le syndicat retournera à la base pour informer et recueillir leur opinion. Elle termine en précisant que nous ne sommes pas venus pour prendre des décisions.

La présidente accepte et s’engage à envoyer la contre-proposition dans les meilleurs délais.

Mme WANE a informé l’A.A. S de la création du site Web du SNECEA. Elle a demandé de mettre à notre disposition toute documentation utile que l’A.A. S pouvait avoir par devers elle.

La présidente Mme TOURE a demandé que l’A.A. S soit saisie de manière officielle.

 Tous les point à l’ordre du jour étant épuisés, la séance a pris fin à 17h10mn.

**Le Secrétaire chargé de l’Administration**

 ASSANE NIANG